la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲ·ᐁᑦ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᓱᔅ
ᓇᓇᑲᒃᔅᑕᒃᓄᒃ
ᐊᔅᒋ

COMPTE RENDU

405e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	**405A :** 14 juin 2022 **405B :** 21 juin 2022
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 404e réunion

Le compte rendu de la 404e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 404.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 26 mai 2022 et le 14 juin 2022 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
N/Réf : 3214-10-017

a) Bilan du programme de réaménagement des sites affectés par les travaux – Phase I (2008) à X (2018)
   - Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020, pour information, le bilan du réaménagement des sites affectés par les travaux pour le projet de centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. Ce bilan a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire les conditions 2.7 et 2.8 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

La remise en état des sites affectés par les travaux fait partie des mesures d'atténuation prévues au projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert. Les travaux incluent la construction des carrières et des sablières, des routes d'accès, des campements de travailleurs et des aires associées, des aires de services utilisées par les entrepreneurs ainsi que des aires de stockage et de rejets. Le rapport représente un bilan des activités de remise en état réalisées entre 2008 et 2018. Ces activités comportaient notamment des travaux de végétalisation, d'aménagement d'étangs de chasse à l'oie, de conservation des routes et chemins d'accès et, finalement, de fermeture et désaffection de camps de travailleurs.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur. À la suite de l'analyse du rapport, le COMEX souhaite demander une appréciation des résultats du bilan au promoteur, notamment en regards d'efficacité des nouvelles méthodes utilisées (aménagements faunique, espèces utilisées pour la revégétalisation), de l'atteinte des objectifs ainsi que de la remise en état du milieu. Le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour lui faire part de ces commentaires et demandera à Hydro-Québec de donner suite à la demande du COMEX.

#2022-0614-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et souhaitent soumettre une demande d'un complément d'information au promoteur.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une demande d'un complément d'information

b) Suivi environnemental du cisco anadrome – Rapport d'études 2014-2015 et bilan du suivi (2008-2015)

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 28 juin 2017, pour information, le rapport d'étude et le bilan du suivi environnemental du cisco de la rivière Rupert. Ce rapport a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire les conditions 5.18 et 5.20 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

Le rapport de suivi décrit les activités qui ont eu lieu au cours de l'automne 2014 et du printemps 2015 dans le cadre du programme du suivi du cisco anadrome de la rivière Rupert. Le suivi avait pour objectif de caractériser les populations de ciscos anadromes et de grands corégones reproducteurs de la rivière Rupert, d'estimer l'abondance des larves de ciscos dans les rivières Rupert et Broadback et, finalement, de dresser un bilan du suivi depuis ses débuts.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur. Le COMEX voudrait souligner la contribution et la participation de la communauté crie de Waskaganish dans l'élaboration et la mise en place du suivi.

#2022-0614-02 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et souhaitent souligner la contribution de la communauté crie de Waskaganish dans l'élaboration et la mise en place du suivi du cisco.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

c) Suivi des communautés de poissons et de la dynamique des populations dans la rivière Rupert – Suivi environnemental en phase exploitation – Rapport d'étude 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020, pour information, le rapport d'étude sur le suivi environnemental des communautés de poissons dans la rivière Rupert. Ce rapport a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire la condition 5.19 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

À la suite de la dérivation partielle de la rivière Rupert en novembre 2009, Hydro-Québec s'est engagé à réaliser un suivi des communautés de poissons et un suivi de l'utilisation par les poissons des herbiers aquatiques de la rivière Rupert. L'objectif de ce suivi était d'évaluer, après la dérivation, les caractéristiques biologiques et la dynamique des communautés de poissons de la rivière Rupert, particulièrement pour cinq espèces cibles : le doré jaune, l'esturgeon jaune, le grand corégone, le meunier noir et le meunier rouge. Le suivi avait également comme objectif d'évaluer l'utilisation des herbiers aquatiques de la rivière Rupert par le grand brochet et les espèces proies, de déterminer les rendements de pêche et de comparer les résultats du suivi de 2016 à ceux de l'état de référence (2005 et 2009) et ceux de la première année de suivi en période post-dérivation (2011).

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant. Le COMEX demeure en attente de la réception du rapport de suivi pour l'année 2021 pour terminer l'analyse.

#2022-0614-03 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler pour l'instant*.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

d) Suivi de la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert – Rapport d'étude 2018

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 mars 2020, pour information, le rapport d'étude sur le suivi de la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert. Ce rapport a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire la condition 2 de la modification du certificat d'autorisation du 18 mai 2017 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

Entre 2013 et 2015, la brèche située sur la rive gauche de la rivière Rupert au niveau du seuil du PK 170 s'est élargie en raison du niveau d'eau élevé du lac Nemiscau, qui a entraîné l'érosion de la berge. En 2017, des travaux correcteurs ont été entrepris par

Hydro-Québec sur ce bras de rivière pour contrer le phénomène d'érosion. Les travaux incluaient la construction d'un épi en enrochement en amont de la brèche et la stabilisation de la berge du talus ainsi qu'un canal de montaison/ dévalaison du poisson. Deux années additionnelles de suivi étaient requises en vertu de l'autorisation pour ces travaux afin d'évaluer l'intégrité physique et l'utilisation par le doré jaune, les meuniers (noir et rouge) et le grand corégone des cinq aires de fraie présentes à l'aval du seuil du PK170 de la rivière Rupert. Le rapport de suivi 2018 présente les résultats de la première année additionnelle de suivi.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant. Le COMEX demeure en attente de la réception du rapport de suivi pour l'année 2020 afin de terminer l'analyse.

#2022-0614-04 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler pour l'instant*.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

e) Suivi de l'utilisation des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune dans le bief amont et dans la rivière Rupert – Suivi environnemental en phase exploitation 2017

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 mars 2020, pour information, le suivi environnemental de l'utilisation des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune dans la rivière Rupert. Ce rapport a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire les conditions 5.1 et 5.24 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

Depuis 2010, un suivi des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune a été réalisé dans le but de vérifier l'intégrité physique des aménagements et leur utilisation par cette espèce. Le suivi de l'année 2017 correspond à la cinquième année de suivi de ces frayères et consistait à vérifier l'utilisation des frayères aménagées dans le secteur du bief amont au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich, de même que l'utilisation de celle aménagée en aval du seuil du PK 290 de la rivière Rupert. Des sites de fraie potentiels pour l'esturgeon jaune situés à proximité des frayères du PK 333 de la rivière Rupert et du PK 30,5 de la rivière Misticawissich ont également été inclus au suivi.

Malgré les conditions physiques adéquates sur une grande partie des aménagements et leur utilisation par d'autres espèces de poissons, il semblerait que l'esturgeon jaune n'aurait pas utilisé les deux frayères aménagées au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich, ni même les frayères potentielles situées dans ces deux secteurs.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que les aménagements mis en place par Hydro-Québec semblent répondre à la condition 5.24 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006, malgré l'absence de fraie dans le PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich. Le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance du rapport et qu'il n'a pas de commentaire à formuler pour l'instant.

#2022-0614-05 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler pour l'instant*.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

f) Suivi des juvéniles d'esturgeons et d'autres espèces cibles aux PK 205 et 230 de la rivière Rupert – suivi 2018

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 mars 2020, pour information, le suivi environnemental des juvéniles de l'esturgeon jaune et autres espèces cibles dans la rivière Rupert. Ce rapport a été produit par Hydro-Québec afin qu'il puisse satisfaire les conditions 2.25 et 5.18 du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006 ainsi qu'à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 28 juillet 2008.

À la suite de la dérivation partielle de la rivière Rupert en novembre 2009, Hydro-Québec devait réaliser un suivi des juvéniles d'esturgeon et d'autres espèces cibles (doré jaune, meuniers et grand corégone) dans les secteurs des PK 230 et 205 de la rivière Rupert. Ce programme de suivi devait prendre fin en 2016, mais une année supplémentaire a été effectuée afin de confirmer l'existence de fortes cohortes d'esturgeons produites à la suite de la dérivation de la rivière Rupert. Le suivi de 2018 représente la sixième année du suivi en condition d'exploitation.

Les résultats des suivis suggèrent un ralentissement de la croissance des espèces ciblées depuis l'année 2014 dans les deux secteurs de pêche, mais de façon plus évidente au PK 205. La condition physique des esturgeons ne montre toutefois pas de différence entre l'état de référence et la période post-dérivation de la rivière. Selon les avis des maîtres de trappe qui connaissent ce milieu, ces secteurs sont fréquentés par l'esturgeon jaune.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler pour l'instant.

#2022-0614-05 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler pour l'instant.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une correspondance

5) Divers

a. **Projet de prolongement des chemins « H section ouest » et « I » (Phase 2)**
N./Réf. : 3214-05-075
Le COMEX demeure en attente de documents supplémentaires, notamment le rapport sur le caribou forestier de Martin Hughes Saint-Laurent (UQAR), pour continuer son analyse du projet. Ces documents sont attendus dans les prochaines semaines. Une fois les documents reçus, le COMEX pourra établir un échéancier d'analyse. Le COMEX contactera la communauté de Waswanipi pour demander la permission de publier la lettre du Chef Marcel Happyjack, reçue le 25 mai 2022, sur le site Internet du COMEX.

Action : Envoyer une lettre au Chef Marcel Happyjack
Transmission d'une demande de permission de publier sur le site Internet du COMEX

b. **Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.**
N./Réf. : 3214-14-055
Discussion sur les prochaines étapes à venir dans l'analyse de ce projet.

c. **Rapport annuel 2021-2022**
Le rapport annuel 2021-2022 du COMEX sera transmis pour traduction.

d. **Office québécois de la langue française : Désignation d'une personne mandataire**
Le COMEX a reçu, le 11 mai 2022, une demande de l'Office de la langue française pour désigner une personne mandataire pour gérer le dossier de francisation du COMEX afin d'assurer que toutes ses activités sont conformes à la Charte de la langue française. Luc Lainé, président du COMEX, a été désigné pour gérer ce dossier.

e. **Rapport d'analyse préliminaire : Projet de raccordement de la mine Rose lithium-tantale et déplacement d'un tronçon d'une ligne à 315 kV**
Le rapport d'analyse est présentement en rédaction et sera analysé prochainement au COMEX.

f. **Effets cumulatifs : Possibilité de rencontre entre le COMEX et Graeme Morin du CCEBJ**
Monsieur Graeme Morin (Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James – CCEBJ) voudrait rencontrer les membres du COMEX afin de discuter les effets cumulatifs du transport dans le territoire Eeyou Istchee. Le COMEX invitera M. Morin a participé à la 406e réunion du COMEX prévue le 26 juillet 2022 pour discuter de ces enjeux.

g. **Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour les mois de juillet et septembre :**
- Projet minier Rose Lithium-Tantale par CLEC
- Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium Inc.
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec
- Prolongement de la route 167 Nord des Monts Otish par le MTQ
- Projet minier Bachelor par Ressources Bonterra

6) Rencontre 405B : 21 juin 2022
Projet minier Rose Lithium-Tantale par CLEC
N/Réf. : 3214-14-053

a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
b) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
c) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
d) Suivi des audiences publiques - Questions et commentaires
e) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
f) Rapport d'analyse préliminaire
i) Pour recommandation

Une version préliminaire du rapport d'analyse du projet minier Rose a été soumis au COMEX pour révision. Le COMEX discute des commentaires fournis par les analystes du MELCC et du GNC. Une version finale du rapport sera déposée pour approbation au COMEX pour la prochaine rencontre.

7) Prochaines réunions

La prochaine rencontre du COMEX aura lieu le 26 juillet 2022 par vidéoconférence. Une rencontre du COMEX est également prévue pour le 20 septembre 2022, par vidéoconférence.

Annexe A Suivi de la correspondance du 26 mai au 14 juin 2022					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Mélissa Gagnon MELCC	Complément d'information (mise à jour de l'étude d'impact)	Transmis 24 mai 2022	*Pour recommandation*
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 27 mai 2022 Reçu COMEX le 27 mai 2022	
Projet de centrale d'énergie hybride à Whapmagoostui par Kuujuuaraapik-Whapmagoostui Renewable Energy Corporation N./Réf. : 3219-10-001	Luc Lainé COMEX	Isaac Voyageur Administrateur régional	Transmission d'une recommandation et rapport d'analyse	Transmis le 1 juin 2022 Accusé réception le 2 juin 2022	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Matthew Mukash KWREC	Transmission d'un certificat d'autorisation	Transmis le 3 juin 2022 Reçu COMEX le 3 juin 2022	
Projet de mine diamantifère Renard par Les Diamants Stornoway (Canada) N/Réf : 3214-14-041	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Rapport de suivi et de surveillance environnementale 2018, 2019 et 2020 – Transmission de question et commentaires	Transmis le 7 juin 2022 Accusé réception le 7 juin 2022	*Pour information*
Projet de mine diamantifère Renard par Les Diamants Stornoway (Canada) N/Réf : 3214-14-041	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Rapport de suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments 2017-2019 – Transmission de question et commentaires	Transmis le 7 juin 2022 Accusé réception le 7 juin 2022	*Pour information*
Projet de prolongement des chemins « H section ouest » et « I » (Phase II) N./Réf. : 3214-05-075	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (documents de la Première Nation Crie de Waswanipi)	Transmis le 8 juin 2022 Accusé réception le 8 juin 2022	*Pour information*
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Éléments Critiques N./Réf. : 3214-14-053	Jean-Sébastien Lavallée CEC	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (Gestion des eaux de surface au site minier – Précision sur les figures fournies par le promoteur)	Transmis le 3 juin 2022	*Pour recommandation*
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 10 juin 2022 Reçu COMEX le 13 juin 2022	

Annexe A Suivi de la correspondance du 26 mai au 14 juin 2022					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet de centrale d'énergie hybride à Whapmagoostui par Kuujuuaraapik-Whapmagoostui Renewable Energy Corporation N./Réf. : 3219-10-001	Matthieu Mukash KWREC	Isaac Voyageur Administrateur régional	Accusé réception du certificat d'autorisation du projet	Transmis 13 juin 2022 Reçu COMEX le 14 juin 2022	*Pour information*